

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PAR ÉCRIT SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS :

2021-145 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE RETIRER CERTAINS LOTS DES MILIEUX HUMIDES D'INTÉRÊT RÉGIONAL

2021-146 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RETIRER CERTAINS LOTS DES MILIEUX HUMIDES D'INTÉRÊT RÉGIONAL ET POUR RETIRER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉS PAR CES PROJETS DE RÈGLEMENTS PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE SAINT-LUCIEN

Avis public est par les présentes donné :

QU'à la suite de l'adoption, le 14 juin 2021, du projet de règlement # 2021-145 modifiant le règlement concernant le plan d'urbanisme afin de retirer certains lots des milieux humides d'intérêt régional et du projet de règlement # 2021-146 modifiant le règlement de zonage afin de retirer certains lots des milieux humides d'intérêt régional et pour retirer les dispositions concernant l'abattage d'arbres, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité de Saint-Lucien, peuvent poser des questions et faire des commentaires par écrit sur ceux-ci.

Les projets de règlements mentionnés ci-dessus ont pour objet d'assurer la concordance de ces derniers avec les dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond.

1. Ces projets de règlements ont notamment pour objet :

Règlement # 2021-145 - Plan d'urbanisme: de retirer certains lots des milieux humides d'intérêt régional.

Règlement # 2021-146 - Zonage: de retirer certains lots des milieux humides d'intérêt régional et de retirer les dispositions concernant l'abattage d'arbres puisqu'elles sont maintenant appliquées par la MRC de Drummond.

2. Que les projets de règlements identifiés ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité 5280, 7^e Rang, Saint-Lucien du lundi au jeudi de 9:00 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:00 heures et le vendredi de 9:00 à 12:00.

Les questions et commentaires doivent être reçus au plus tard le 27 août 2021, au bureau de la municipalité de Saint-Lucien, situé au 5280, 7^e Rang à Saint-Lucien, (Québec) J0C 1N0 ou à l'adresse courriel suivante : direction@saint-lucien.ca .

DONNÉ À SAINT-LUCIEN, CE DEUXIÈME JOUR D'AOÛT DEUX MILLE VINGT ET UN.


Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et
secrétaire-trésorier